



**COMMUNE DE VEZINS**

**Conseil Municipal**  
Session ordinaire  
Séance du mercredi 2 juin 2021

Étaient présents : Mmes et M. BARILLÈRE Jean-René, BARRÉ Véronique, BINET Blandine, BOUHATMI Nadia, CESBRON Bernard, CHOIMET Valérie COTTENCEAU Marylène, DEROUINEAU Linda, FARDEAU Mathieu, MALINGE Anne, POISSONNEAU Claude, ROBERT Frédéric, ROTURIER Magali, SABATINI Ange, TIJOU Liliane et VAN VOOREN Cédric

Absents excusés : Mme et M. HELBECQUE Luciane, CRESTIN Joseph et KOCHAN Stève

Secrétaire de séance : M. Mathieu FARDEAU

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance.

**Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Le **Compte rendu de la séance du 05/05/2021**, dont chaque conseiller a eu connaissance, ne faisant l'objet d'aucune remarque, de demande de modifications ou observations particulières **est adopté**.

**Retrait d'un point à l'ordre du jour.**

Monsieur le Maire demande au conseil son accord quant au retrait au point I. FINANCES de la décision modificative budgétaire n°2 – Budget Principal 2021

☞ Accord du conseil municipal pour la suppression d'un point à l'ordre du jour.

**I – FINANCES**

**- MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE NOMENCLATURE COMPTABLE ET EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE**

Dans le cadre de l'expérimentation du compte financier unique, la commune souhaite s'engager à appliquer la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022. La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local.

Instauré au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit par la commune de Vezins son budget principal, le budget annexe « Gendarmerie », le budget annexe « Lotissements », le budget annexe « Lotissement le Château » et le budget CCAS.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est envisagée au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2022, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Monsieur le Maire propose d'approuver le passage de la commune à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2022 ainsi que d'expérimenter le compte financier unique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la candidature de la commune de Vezins pour l'expérimentation du Compte Financier Unique comme le prévoit la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),  
Vu l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le compte financier unique applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (Vague 2),

Vu la candidature de la commune de Vezins au titre de la « Vague 2 » dans le cadre de l'expérimentation du compte financier unique,

Vu la nécessité pour expérimenter le Compte Financier Unique d'adopter le plan budgétaire et comptable M57,  
Vu l'article 106.III de la loi NOTRe offrant la possibilité aux collectivités locales d'opter pour l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 par délibération,

Vu l'avis favorable du responsable du Service de Gestion Comptable de Cholet pour un basculement vers le référentiel M57 des budgets susvisés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

**PRECISE** que la norme comptable M57 s'appliquera aux budgets gérés actuellement en M14 : budget principal, budget annexe « Gendarmerie », budget annexe « Lotissements », budget annexe « Lotissement du Château » et le budget CCAS,

**AUTORISE** Monsieur le maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable ainsi qu'à la mise en place de l'expérimentation du compte financier unique et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**DONNE** tout pouvoir au Maire pour la bonne réalisation des présentes.

**- DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 - BUDGET ANNEXE GENDARMERIE**

Monsieur le Maire explique que la décision modificative suivante est nécessaire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

**APPROUVE** la décision modificative suivante.

DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
D 66111 – Intérêts des emprunts		+ 6 400.00 €
D 678 – Autres charges exceptionnelles		- 6 400.00 €
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
R 1641 – Emprunts	- 32 939.00 €	
D 1641 – Emprunts		- 730 315.32
D 2128 – Autres agencements et aménagements		+ 5000.00 €

D 2313 – Constructions		+ 692 376.32
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	- 32 939.00 €	- 32 939.00 €
<b>TOTAL</b>	- 32 939.00 €	- 32 939,00 €

## II – MARCHES PUBLICS

### **- MODIFICATION MARCHE N°3 – CONSTRUCTION D'UNE BRIGADE DE GENDARMERIE ET DE HUIT LOGEMENTS – LOT N°1 - GROS ŒUVRE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 29 janvier 2020 et la signature du marché en date du 24 février 2020 avec l'entreprise BAUMARD concernant le lot n°1 – Gros Œuvre – du marché de construction d'une brigade de gendarmerie et de huit logements pour un montant de 590 000.00 € HT soit 708 000.00 € TTC, ainsi que les décisions du conseil municipal du 10 juillet 2020 et du 13 septembre 2020 acceptant les modifications n°1 et n°2 du Lot 1 portant le montant du marché à 622 856.74 € HT soit 747 428.09 € TTC.

Considérant les modifications prenant en compte des prestations en moins-value pour un montant de 9 947.91 € HT,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** ces modifications

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 de modification du marché du lot n°1 – Gros d'œuvre – Construction d'une brigade de gendarmerie et de huit logements, détaillé comme suit :

- Marché de base HT : 590 000.00 € HT
- Marché de base TTC : 708 000.00 € TTC
- Montant de la modification n°1 : 9 070.00 € HT
- Montant de la modification n°2 : 23 786.74 € HT
- Montant de la modification n°3 : - 9 947.91 € HT
- Nouveau montant du marché : 612 908.83 € HT soit 735 490.60 € TTC

### **- MODIFICATION MARCHE N°1 – CONSTRUCTION D'UNE BRIGADE DE GENDARMERIE ET DE HUIT LOGEMENTS – LOT N°10 - ELECTRICITE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 29 janvier 2020 et la signature du marché en date du 24 février 2020 avec l'entreprise SARL GOURICHON concernant le lot n°10 – Electricité – du marché de construction d'une brigade de gendarmerie et de huit logements pour un montant de 102 200.00 € HT soit 126 640.00 € TTC.

Considérant les modifications prenant en compte des travaux non prévus initialement pour un montant de 7 437.54 € HT,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

**APPROUVE** ces modifications

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 de modification du marché du lot n°1 – Gros d'œuvre – Construction d'une brigade de gendarmerie et de huit logements, détaillé comme suit :

- Marché de base HT : 102 200.00 € HT
- Marché de base TTC : 126 640.00 € TTC
- Montant de la modification n°1 : 7 437.54 € HT
- Nouveau montant du marché : 109 637.54 € HT soit 135 565.05 € TTC

### **III – URBANISME**

#### **- CREATION D'UN NOUVEAU NUMERO DE VOIRIE – RUE DE L'EPILETTERIE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de numéroter la rue de l'Épiletterie.

Monsieur le Maire rappelle que le numérotage des habitants constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Monsieur le Maire propose de créer le numéro 1 rue de l'Épiletterie.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** la numérotation de voirie suivante :

- Parcelle cadastrée AC 0283 1 rue de l'Épiletterie

#### **- CREATION NOUVEAUX NUMEROS DE VOIRIE – RUE DU PONT**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de numéroter la rue du Pont.

Monsieur le Maire rappelle que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération et à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** la numérotation de voirie suivante :

- Parcelles cadastrées AI 0155-158 5 bis rue du Pont
- Parcelle cadastrée AI 0154 5 quater rue du Pont

### **IV – QUESTIONS DIVERSES**

#### **Déclaration d'intention d'aliéner**

Le conseil municipal est informé, que dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire a décidé de ne pas préempter les biens suivants :

- Rue Nationale (AL 234 et 235)
- Rue Nationale (AL 236 et 237)
- 28 Rue de Cheneveau (AB 1099 et 793)
- 3 Rue Nationale (AB 265)
- 4 Rue des Lys (AE 5)
- L'Épiletterie (AC25 et 183)
- 4 rue de la Porte (AL 152)

#### **Nouvelle Gendarmerie**

Claude POISSONNEAU informe les élus que les réunions de chantier ont repris le 1<sup>er</sup> juin dernier et fait un point sur l'avancée des travaux.

### **Aménagement de la Coulée des Douves**

Claude POISSONNEAU rappelle aux élus la commission qui s'est tenue le 31 mai dernier et qui a permis de valider l'implantation des jeux et du kiosque. L'ordre de service concernant les corbeilles pour déjections canines va être envoyé.

### **Lot La Gagnerie – Devis remplacement borne**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise VEOLIA pour le remplacement d'une borne par un regard au sol. L'ordre de service va être envoyé pour une réalisation des travaux au mois d'octobre 2021.

### **Mise à disposition des parcelles AB 848 et 850**

Monsieur le Maire informe les élus que la convention de mise à disposition des parcelles AB 848 et AB 850 sera soumise à délibération lors du conseil municipal du mois de juillet prochain.

### **Chemin rural - rétrocession**

Monsieur le Maire informe les élus présents qu'une demande d'avis pour la rétrocession d'un chemin rural a été envoyée à l'Agglomération du Choletais. En fonction du retour de cette dernière, une enquête publique pourrait avoir lieu.

### **La Poste - Adressage**

Monsieur le Maire informe les élus qu'une réunion de restitution du travail d'adressage réalisé par la Poste aura lieu le mardi 15 juin prochain. Jean-René BARILLERE, Frédéric ROBERT et Antoine MALLET assisteront à la réunion.

### **AdC – Déplacement de la colonne à verre devant l'écopoint**

Monsieur le Maire informe les élus présents que la colonne à verre située devant l'écopoint va être déplacée près du chenil et des jardins communaux.

### **AdC – Collecte des déchets ménagers – COPIL du 15.06.2021**

Un comité de pilotage relatif à la collecte des déchets, organisé par l'AdC, aura lieu le 15 juin prochain.

### **AdC – Déchets – Courrier aux riverains du 1 rue de l'école**

Monsieur le Maire informe les élus que le service Gestion des déchets de l'AdC a envoyé un courrier aux riverains du 1 rue des écoles leur rappelant l'interdiction de laisser les bacs roulants sur la voie publique en dehors des jours de collecte.

### **AdC – Elaboration du RLPi – Validation du diagnostic et réflexions sur les orientations – 04.06.2021**

Frédéric ROBERT et Antoine MALLET assisteront à la réunion de validation du diagnostic et réflexions sur les orientations, organisée le 4 juin prochain dans le cadre de l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi).

### **AdC – Elaboration du RLPi – Invitation au Comité de pilotage n°1 – 29.06.2021**

Dans le cadre de l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi), le 1<sup>er</sup> comité de pilotage aura lieu le mercredi 29 juin prochain.

### **AdC – Restitution diagnostic Plan Climat**

Monsieur le Maire informe les élus que, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET), l'AdC a transmis la synthèse du rapport du diagnostic du Plan Climat.

### **SMIBE – Panneaux pédagogiques**

Ange SABATINI informe les conseillers présents que des panneaux pédagogiques, fournis par le SMIBE, peuvent être installés sur le territoire de la commune. Ange SABATINI précise que le SMIBE prendra en charge le coût des panneaux et que la commune devra les installer. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

### **CAF / AdC - Réunion partenariale pôle ressource handicap**

Mathieu FARDEAU rappelle aux élus présents que la rencontre/temps d'échanges sur l'accompagnement et l'accueil des enfants en situation de handicap aura lieu le mardi 29 juin prochain. Virginie SAULAIS représentera la commune.

### **AdC – Labellisation Campus Connecté de Cholet**

Monsieur le Maire informe les élus que l'Agglomération du Choletais, en lien avec Mauges Communauté, a obtenu la labellisation « Campus Connecté » qui ouvrira en septembre prochain à Cholet, au Domaine Universitaire. Les informations sur ce dispositif vont être diffusées sur l'ensemble des supports de communication de la commune.

### **PREF 49 – Appel à projet micro-folies 2021**

Monsieur le Maire présente l'appel à projet lancé par l'Etat dans le cadre du plan de relance pour accompagner l'essaimage des Micro-Folies sur le territoire. Une Micro-Folie est un équipement qui propose des contenus culturels ludiques et technologiques, et qui est articulée autour de son Musée numérique.

### **Chloro'fil – Invitation au Conseil d'Administration du Centre Socioculturel Intercommunal Chloro'fil le 29/06**

Valérie CHOIMET représentera la commune au Conseil d'Administration du Centre Socioculturel Intercommunal Chloro'fil du 29 juin prochain.

### **Ecole de l'Evre – autorisation de sortie scolaire ATSEM**

Le conseil municipal donne son accord pour autoriser les deux ATSEM à accompagner des classes lors de la sortie scolaire du 6 juillet prochain.

### **Point RH - Poste restauration scolaire**

Monsieur le Maire informe les élus qu'Augustine OUVRARD et Virginie SAULAIS assureront les trajets école/restauration scolaire en alternance.

### **Elections des 20 et 27.06.2021 – Rdv matériel sanitaire**

Monsieur le Maire informe les élus que, dans le cadre des prochaines élections des 20 et 27 juin, l'Etat met à disposition des membres et électeurs du bureau de vote du matériel sanitaire se composant de gel, masques, visières et autotests.

### **Marché Communal – Buvette**

Suite à une demande du Comité des fêtes et suite aux directives gouvernementales et préfectorales, le Conseil municipal émet un avis défavorable à la reprise du bar convivial du marché.

### **Marché Communal – Droit de place – Ourika Solidaire**

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la proposition de monsieur le Maire d'exonérer de droit de place l'association Ourika Solidaire.

### **Reprise des activités sportives au 09.06.2021 – Envoi mail aux associations**

Monsieur le Maire informe les élus présents qu'un mail a été envoyé à l'ensemble des associations concernant la reprise des activités sportives à compter du 9 juin dernier et sur les modalités de cette dernière.

✦ Présentation de la revue de presse.

La séance est close à 20h30

*Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mercredi 28 juillet 2021 à 18h30.*

Le Maire,  
Cédric VAN VOOREN

